



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

 itefa@unsa.org

NON AUX CHAMBRES D'ENREGISTREMENT !!!

ET À UN DIALOGUE SOCIAL DE PLUS EN PLUS VIRTUEL !

L'ensemble des élus du personnel a décidé de boycotter la CAP, réunie en formation restreinte, des adjoints administratifs du 15 décembre 2011, dont l'ordre du jour était l'examen des tableaux d'avancement dans les grades d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. (Retrouvez la déclaration de vos élu(e)s à la suite de cette explication)

Pourquoi ?

Les élus ont estimé être dans l'impossibilité d'effectuer un réel travail sur les dossiers et ne se pensent donc pas en mesure de remplir leur rôle auprès de cette CAP.

Quelles en sont les raisons ?

☞ Pas de choix réel sur les dossiers proposés

La circulaire de la DRH demande aux directions de proposer un nombre d'agents équivalent à environ 40 % des promouvables.

Cela permet ainsi à la CAP d'étudier plusieurs dossiers, de pouvoir les comparer et d'avoir une marge de **manœuvre réelle sur le choix** des dossiers retenus à la promotion.

Or la moitié des directions n'a pas « joué le jeu » et n'a absolument pas respecté les consignes données par la DRH. Certaines directions ne proposent ainsi que 2 agents pour 2 promotions !

Où est le choix de la CAP ?

(A titre d'exemple, sur les Services Déconcentrés et l'Administration Centrale (hors établissements et détachés) la proportion d'agents proposés n'est que de 25% au lieu des 40 % demandés par la DRH).

Est-ce à dire que les 15% restants, (soit quand même 367 agents...) sont de mauvais dossiers et qu'ils ne méritent pas d'être proposés pour une promotion ? Il va falloir nous l'expliquer !

☞ Pas de possibilité de substitution de dossiers

Il faut ici être très clair. Si l'Administration persiste à ne pas vouloir écouter les représentants du personnel, et part du principe que les propositions des directions sont intouchables, personne ne voit quel pourrait être le rôle des élus du personnel dans cette instance.

Or à l'évidence **un certain nombre de dossiers** proposés par l'Administration sont comme on dit : « **gonflés à l'hélium** », et ne tiennent pas la route face à d'autres, que ces derniers soient d'ailleurs soutenus ou non par les syndicats.

On voit par ailleurs **un nombre impressionnant de propositions « SPOUTNIK »**, ce qui n'est en rien acceptable. Personne ne peut à ce titre comprendre que **25 % des propositions** de l'Administration sur la Centrale concernent **des collègues qui ne rempliront les conditions qu'en 2012**, dont certains au 1^{er} décembre ou 31 décembre 2012, et ce **au détriment des agents remplissant dès aujourd'hui les conditions...**

Si la hiérarchie administrative considère cette CAP, en formation restreinte, comme une simple **chambre d'enregistrement des desideratas « venus d'en haut »** : nous nous verrons contraints de demander à nos représentants de **boycotter systématiquement cette instance, comme les autres si un tel dysfonctionnement se répandait dans les CAP d'AAP1 et de SA qui jusqu'à présent, se sont déroulées correctement.**

Il serait évidemment **dommageable** pour tous que l'on en soit amené à de telles **extrémités !**

La prochaine réunion de cette commission doit permettre de réexaminer les dossiers en débat selon les règles et les droits réglementaires à l'égard des agents.

Si de telles conditions n'étaient pas réunies pour la tenue de cette CAP et des autres ultérieures, nous prendrons acte que **l'administration rompt le fil du dialogue social** et devra siéger seule à la CAP ce qui aura **au moins l'avantage de la clarté puisqu'elle approuvera d'une main ce qu'elle se sera proposée de l'autre !!!**

* * * * *

Ni accompagnement docile,



Ni contestation stérile,

Mais la défense de tous les agents !

DECLARATION CFDT/CFTC – CGT – FO – SUD – UNSA

Jeudi 15 décembre 2011

Lors des réunions préparatoires nous avons constaté, une fois de plus, que le nombre d'agents proposés à l'avancement, était insuffisant par rapport au nombre de promouvables, nous sommes loin des 40% prévus par la circulaire de la DRH.

A ce titre et à notre demande, vous avez accepté de faire rajouter quelques propositions, mais elles ne nous satisfont pas :

- 1°) des dates de conditions réunies en majorité en 2012 et 2011,
- 2°) des échelons variant entre 4 et 5.

Ces deux premiers points, ont pour conséquence de léser les agents les plus anciens dans le grade.

- 3°) Equivalence entre le nombre d'agents proposés et le nombre de postes offerts, voire légèrement supérieur.

Malgré la faible marge de manœuvre qui est laissée, il est impossible de prendre en compte nos propositions.

Quand l'administration nous oppose un refus catégorique « ça sera elle et personne d'autre » ÇA, NOUS NE VOULONS PAS L'ENTENDRE.

Nous constatons que nos propos et nos dires ne sont pas entendus.

A quoi servons nous ? Quel est notre rôle ? Quelle est la place de l'expression syndicale si ce n'est valider les choix de l'administration et du cabinet ! Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement.

Pour toutes ces raisons et pour le bien de l'ensemble des agents concernés, nous nous voyons dans l'obligation de boycotter cette Commission Administrative Paritaire.

Les représentants du personnel
de la commission administrative paritaire
des adjoints administratifs.